

ASSURANCES

Informations pertinentes

POURQUOI S'ASSURER ?

La plupart des organismes veulent se protéger contre toute forme de poursuite (envers l'organisme ou les administrateurs). Souvent, les partenaires (villes, écoles, centres sportifs, etc.) exigent une preuve d'assurance.

Pour s'assurer, l'organisme doit obligatoirement **être en règle** au Registre des entreprises du Québec en tant que personne morale (www.registreentreprises.gouv.qc.ca) et **être affilié** à la FTTQ.

RÉGION	CLUB
<p>Organisme qui regroupe les clubs de TT d'une même région. Ex. (ARTT) Association Régionale de TT de l'Est du Québec (Clubs de Rimouski, Cabano, St-Fabien, Cougars de Gaspésie)</p> <p>L'assurance couvre l'organisme régionale lui-même et non pas les clubs membres. Chacun des clubs doit se munir d'une assurance individuelle s'il veut être assuré.</p>	<p>Organisme qui offre des services en tennis de table.</p>
<p style="text-align: center;">L'assurance comprend deux (2) couvertures distinctes :</p> <p style="text-align: center;">1. Assurance responsabilité civile générale http://www.associationsquebec.qc.ca/uploads/libelle_la_garantie_rlsq_nov_2013.pdf</p> <p style="text-align: center;">2. Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants http://www.associationsquebec.qc.ca/uploads/rlsq_chartis_assurance_civile_generale_octobre_2013.pdf</p>	

Pour toute information additionnelle, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante: fttq@tennisdetable.ca.